



Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

Mardi 18 décembre 2018

Musée intercommunal des marais salants – Batz-sur-Mer

Lancement du programme Life Sallina 2018-2023

en faveur de la biodiversité
des marais salants et salés
de Guérande et du Mès,
de l'île de Noirmoutier
et du Marais breton



avec le soutien financier de



Mardi 18 décembre 2018

Lancement du programme Life Sallina en faveur de la biodiversité des marais salants et salés de Guérande et du Mès, de l'île de Noirmoutier et du Marais breton



Rappel du contexte

En France, sur la façade atlantique, l'Homme, en façonnant les marais salants, a contribué au développement de nombreux milieux naturels et d'espèces rares à l'échelle européenne. C'est le cas de la Région des Pays de la Loire qui avec près de 16 000 ha de marais salants et salés abrite 110 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Ce patrimoine naturel riche mais fragile se trouve de plus en plus confronté au développement des espèces invasives, à des difficultés d'entretien et de gestion des salines. La méconnaissance des enjeux environnementaux par le grand public peut aussi révéler des impacts négatifs sur le maintien des habitats naturels et des espèces typiques des marais salants.

Le programme européen LIFE SALLINA, entre 2018 et 2023, aura ainsi pour objectifs aux côtés des acteurs locaux d'intensifier la restauration et la préservation de la biodiversité des marais salants et salés des Pays de la Loire.

Programme Life Sallina 2018-2023

Concrètement 3 territoires bénéficieront du programme LIFE SALLINA : les marais salants et salés de Guérande et du Mès, de l'île de Noirmoutier et du Marais breton.

Pour mener à bien les actions en faveur de la biodiversité au profit des 3 territoires, 5 structures bénéficiaires, Cap Atlantique - la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, le Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire et le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire, bénéficieront de près de 4,9 millions d'euros pour :

- restaurer les habitats communautaires (lagunes côtières et prés salés) et offrir des sites de nidification aux laro-limicoles tels l'Avocette élégante
- lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Baccharis, rongeurs aquatiques)
- favoriser le développement de pratiques de gestion pérennes et durables (saliculture)
- développer les connaissances sur les habitats et espèces des marais salants/salés
- sensibiliser le public et les acteurs locaux aux enjeux écologiques des marais salants/salés



Les travaux

Les travaux effectués sur les 3 territoires concernent 390 hectares de restauration en faveur de la biodiversité pour des marais salants et salés non exploités et 3 078 hectares pour lutter contre les espèces exotiques végétales envahissantes.

Le programme LIFE SALLINA cible tout particulièrement la restauration et le maintien des lagunes, des prés salés et de l'Avocette élégante.

Les travaux consisteront à :

- restaurer les fonctionnalités hydrauliques des bassins,
- gérer la végétation par débroussaillage ou bûcheronnage
- créer et entretenir des îlots de nidification.



L'Avocette élégante utilise en effet les marais salants en période de reproduction et de nidification pour l'élevage de ses poussins. Elle fréquente également les marais toute l'année pour s'alimenter et se reposer.

Les marais salants sont menacés par la colonisation d'espèces invasives telles que le baccharis halimifolia. Ce dernier genre, de par sa résistance et sa prolifération rapide, des effets coupe-vent nuisibles à l'exploitation salicole tout en contribuant à la disparition dommageable des prés salés devenant rare à l'échelle européenne.

Le budget

Un budget de 4 889 068 € sur 5 ans (montant susceptible d'évoluer selon les nouveaux critères de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) :

- **2 840 856 € (59 %)** de travaux de restauration écologique, dont **952 460 €** de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- **581 538 € (11 %)** pour la gestion technique, administrative et financière du projet
- **339 938 € (7 %)** pour améliorer les connaissances de la faune, la flore et les habitats naturels des marais salants et salés
- **318 075 € (7 %)** pour la communication
- **320 149 € (6 %)** pour le suivi de l'évaluation de l'impact des actions du projet sur les objectifs poursuivis
- **174 982 € (4 %)** d'animation foncière ou d'acquisition foncière
- **313 530 € (6 %)** de frais généraux

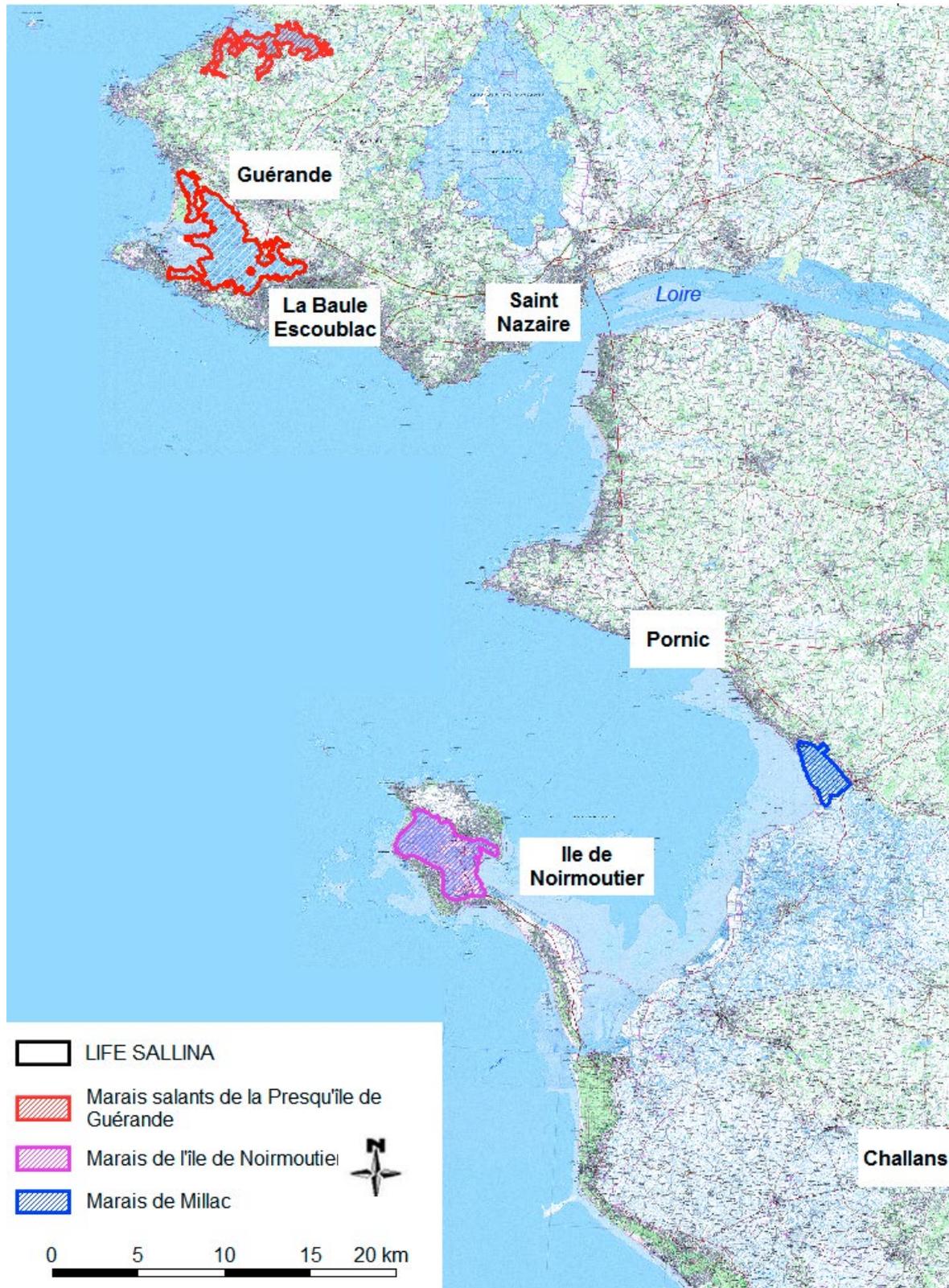
REPARTITION DES DEPENSES PAR BENEFCIAIRES (€)	CAP ATLANTIQUE	ADBVB	CCIN	CEN	SAH
BUDGET TOTAL (€)	3 513 936	315 529	556 547	232 778	270 278
Travaux de restauration écologique	1 580 748	0	150 668	0	156 981
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	771 860	0	159 900	0	20 700
Etudes pour améliorer les connaissances sur la faune, la flore et les habitats naturels des marais salants et salés	118 500	159 500	31 938	0	30 000
Suivis pour évaluer l'impact des actions du projet sur les objectifs poursuivis	218 490	59 468	42 191	0	0
Actions de communication	121 900	44 900	24 968	124 307	2 000
Gestion technique, administrative et financière du projet	472 556	31 019	19 035	16 012	42 916
Animation foncière et acquisition foncière	0	0	97 750	77 232	0
Frais généraux	229 883	20 642	30 097	15 227	17 681
dont autofinancement	335 860	25 000	64 435	10 000	50 000

Le programme LIFE SALLINA sera cofinancé à :

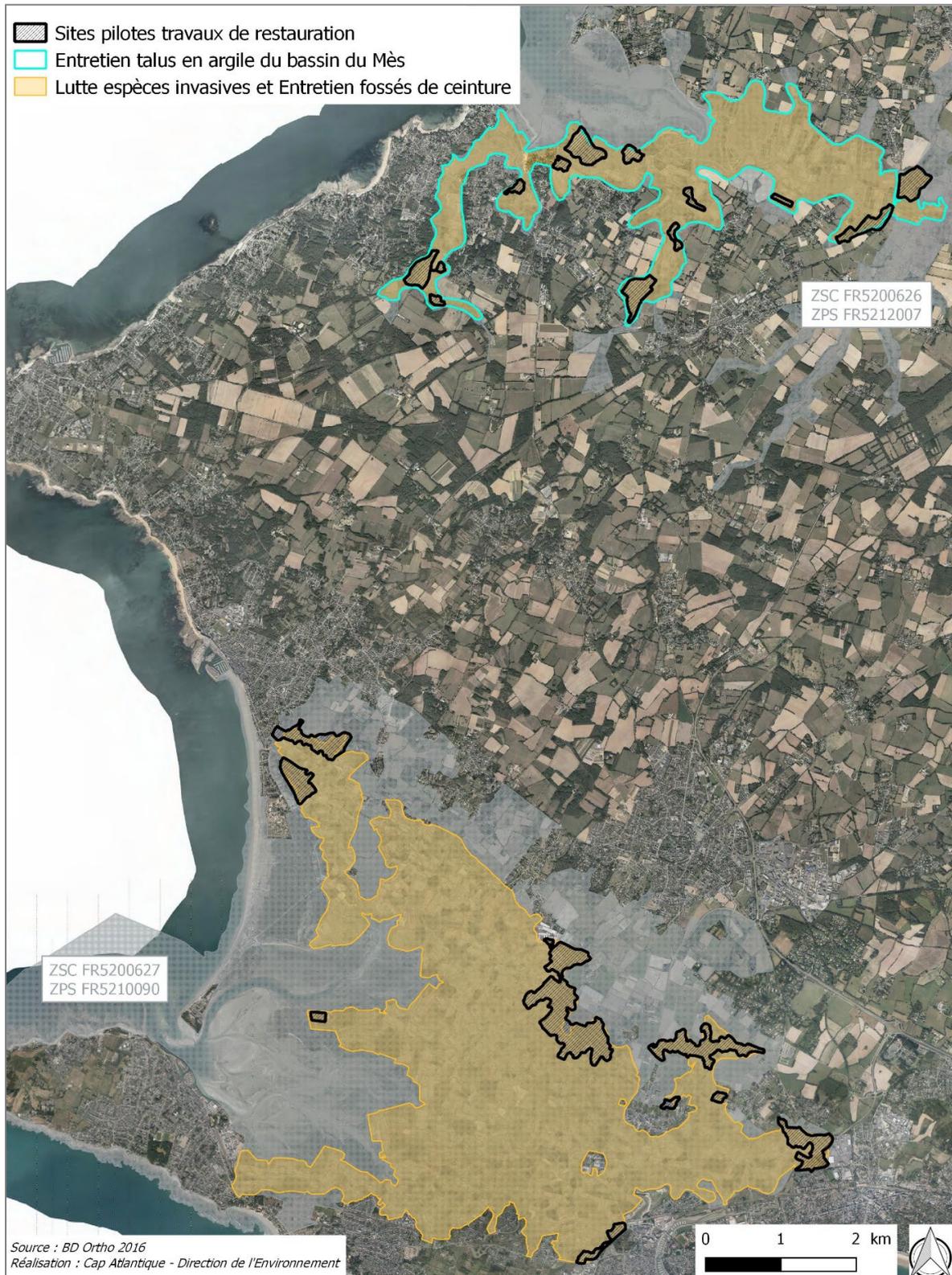
- 60 % par l'Union européenne – 2 933 441 €,
- 17 % pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne – 845 085 €,
- 7% par la Région des Pays de la Loire – 325 246 €,
- 6 % par le Ministère de la Transition écologique et solidaire – 300 000 €,
- 10 % autofinancés par les 5 bénéficiaires, soit environ 485 295 €.

La coordination de l'ambitieux programme LIFE SALLINA a été confiée à Cap Atlantique. A ce titre, la communauté d'agglomération veillera au bon avancement du programme d'actions, percevra les financements et les reversera aux bénéficiaires. Pour accomplir sa mission, Cap Atlantique, aux côtés des 4 autres structures, s'appuiera sur l'expérience, le savoir-faire des acteurs locaux.

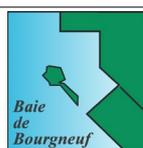
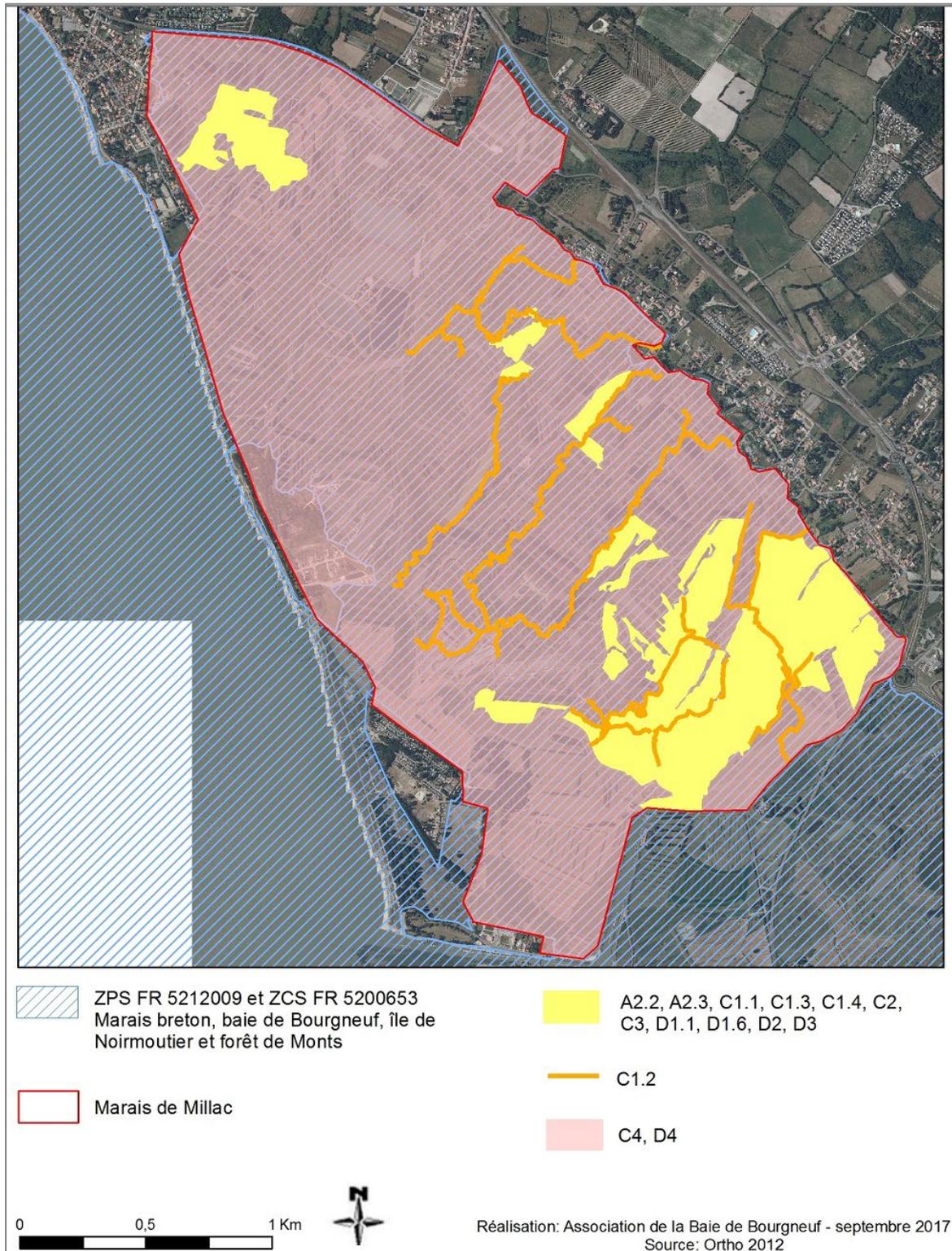
Localisation des territoires concernés



Localisation des actions sur les marais de Guérande et du Mès

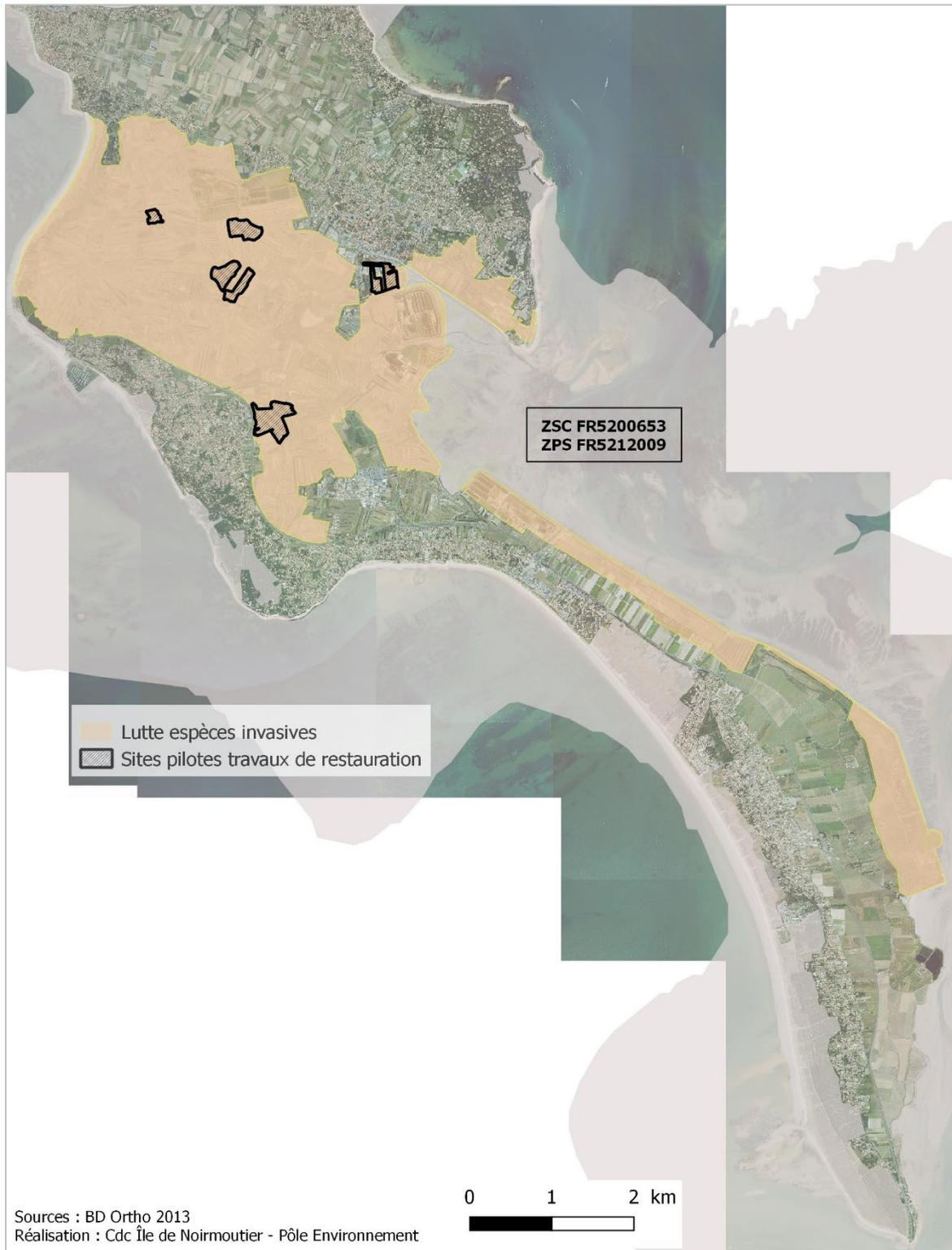


Localisation des actions dans le Marais de Millac



SAH Sud Loire

Localisation des actions dans les marais de l'île de Noirmoutier



île de Noirmoutier



▪ Direction de l'Environnement
et des Economies Primaires de Cap Atlantique
Valériane Métayer - Tél. 02 28 54 16 08
valeriane.metayer@cap-atlantique.fr

▪ Contact Presse

Stéphanie Boyer-Lechat - Tél. 02 51 75 06 92
communication@cap-atlantique.fr

www.cap-atlantique.fr